



(11) **EP 2 245 968 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
17.07.2013 Bulletin 2013/29

(51) Int Cl.:
A47G 9/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **10004425.4**

(22) Date de dépôt: **27.04.2010**

(54) **Couette modulable**

Teilbare Zudecke

Divisible quilt

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL
PT RO SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **28.04.2009 FR 0902078**

(43) Date de publication de la demande:
03.11.2010 Bulletin 2010/44

(73) Titulaire: **LESTRA
Société Anonyme
37530 Nazelles Négren (FR)**

(72) Inventeur: **Andres, Eric
37530 Nazelles Négren (FR)**

(74) Mandataire: **Sabatier, Marc et al
83, Avenue Foch
75116 Paris (FR)**

(56) Documents cités:
**EP-A1- 0 582 014 CN-Y- 2 198 835
DE-U1- 20 314 489 GB-A- 968 981
GB-A- 2 261 228 US-A- 5 887 299**

EP 2 245 968 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention a pour objet une couette que l'on peut utiliser seule pour un couchage simple ou assemblée avec une couette identique pour un couchage double.

[0002] De plus en plus d'hôtels joignent deux lits une place pour les transformer en un lit deux places et inversement. L'usage de couettes dans ce type de configuration est un problème, car trois articles sont nécessaires, 2 petites couettes et une grande couette, et il faut stocker la ou les couette(s) non utilisée(s).

[0003] De nombreux documents de l'art antérieur décrivent des couettes.

[0004] Le document FR2763820 décrit une couette constituée d'au moins deux panneaux distincts juxtaposables entre eux et combinables à la demande par l'intermédiaire de moyens de liaison amovibles tel que système boutons/boutonnieres.

[0005] Le document GB2282531 décrit une couette lavable constituée d'une pluralité de panneaux de même dimension assemblés de façon amovible.

[0006] Les documents GB2312839, GB2304571, W002091888, DE202004013444, FR2647002 et GB2399009 décrivent des couettes constituées de plusieurs éléments assemblables. Le document DE 20314 489 U1 décrit une couette suivant le préambule de la revendication 1.

[0007] La présente demande se propose de résoudre le problème de l'obtention de manière simple et rapide d'une grande couette à partir de 2 petites couettes et inversement de 2 petites couettes à partir d'une grande couette.

[0008] Plus particulièrement, l'invention concerne une couette comportant deux nappes de fibres et une enveloppe. Les 2 nappes de fibres sont de largeurs différentes et sont superposées de manière à former une bande centrale double épaisseur de la largeur de la nappe la moins large et deux bandes latérales simple épaisseur identiques. Les nappes de fibres sont solidarisées par piquage.

[0009] De manière classique, les nappes solidarisées sont ensuite recouvertes d'un tissu formant une enveloppe. Elles sont maintenues dans l'enveloppe par un piquage sur toute la surface et un bordage sur tout le périmètre.

[0010] Selon un mode de réalisation préféré, les nappes de fibres présentent une densité de 150 g/m². La bande centrale double épaisseur présente donc une densité de 300 g/m².

[0011] On peut utiliser n'importe quel type de fibre. De préférence, les fibres sont des fibres polyester siliconées creuses.

[0012] Selon l'invention, la largeur de la bande centrale correspond à la largeur d'un petit lit, 90 cm. Ainsi, le dormeur est recouvert par la densité de fibres maximale correspondant à la bande centrale ayant une double épaisseur et les bandes latérales ayant une simple épaisseur

tombent sur les côtés du lit.

[0013] Une seule des bandes latérales simple épaisseur comporte des moyens de fixation. Ces moyens de fixation sont constitués de boutons pression et/ou de rubans auto-agrippants (bandes Velcro®).

[0014] Selon un premier mode de réalisation, ces moyens sont constitués par 2 rangées de boutons pression inversés, c'est-à-dire qu'une des rangées est constituée de boutons pression mâles et l'autre rangée est constituée de boutons pression femelles.

[0015] Selon un deuxième mode de réalisation, ces moyens sont constitués de boutons pression et de rubans auto-agrippants. Dans ce mode de réalisation, les moyens de fixation sont, de préférence, constitués par 2 rangées parallèles d'éléments de fixation. Une des rangées comporte à ses 2 extrémités des boutons pression mâles et en son milieu plusieurs morceaux d'éléments de type velours ou crochets de rubans auto-agrippants. L'autre rangée comporte à ses 2 extrémités des boutons pression femelles et en son milieu plusieurs morceaux d'éléments de type crochets ou velours de rubans auto-agrippants.

[0016] Selon un troisième mode de réalisation, ces moyens sont constitués par 2 rangées de rubans auto-agrippants, une des rangées comprenant une bande continue ou plusieurs morceaux d'éléments de type crochets de rubans auto-agrippants et l'autre rangée comprenant une bande continue ou plusieurs morceaux d'éléments de type velours de rubans auto-agrippants.

[0017] Les boutons pression sont fixés sur la couette en traversant la nappe de fibres et l'enveloppe. Ceci assure la longévité et la résistance au lavage de ces moyens de fixation.

[0018] On peut obtenir une grande couette en solidarisant 2 petites couettes par superposition de la bande latérale de chaque couette qui comporte les moyens de fixation. En utilisant l'un des 3 modes de réalisation décrits ci-dessus, toutes les petites couettes sont assemblables entre elles sans nécessité d'identification particulière.

[0019] La grande couette obtenue comporte, comme pour la petite couette, une bande centrale double épaisseur et deux bandes latérales simple épaisseur. Comme dans le cas de la petite couette selon l'invention, les dormeurs sont recouverts par la densité de fibres maximale, correspondant aux 2 bandes centrales double épaisseur et aux 2 bandes latérales simple épaisseur superposées, et les 2 autres bandes latérales simple épaisseur tombent sur les côtés du lit.

[0020] La fixation est temporaire et réversible. Elle est très rapide à mettre en oeuvre.

[0021] Du fait de la superposition des bandes latérales, il n'y a pas de pont thermique à la jonction des 2 couettes. On ne constate donc aucune déperdition de chaleur.

[0022] L'invention sera maintenant décrite plus en détail par référence aux dessins annexés.

La figure 1 est une vue en coupe de la petite couette

selon l'invention.

La figure 2 est une vue en coupe de la grande couette selon l'invention.

La figure 3 est une vue partielle en perspective de la couette selon l'invention.

[0023] La figure 1 représente la petite couette selon l'invention constituée d'une nappe de fibres (1) de largeur / et d'épaisseur e, d'une nappe de fibres (2) de largeur L supérieure à / et d'épaisseur e et d'une enveloppe (4). Les 2 nappes de fibres sont superposées de manière à former une bande centrale double épaisseur de largeur / et d'épaisseur 2e et deux bandes latérales identiques simple épaisseur de largeur $(L - l)/2$ et d'épaisseur e. Une de ces bandes latérales comporte 2 rangées de moyens de fixation (3). Sur cette figure, les moyens de fixation sont des boutons pression traversant la nappe de fibres (2) et l'enveloppe (4).

[0024] La figure 2 représente la grande couette selon l'invention obtenue à partir de 2 petites couettes, par superposition des bandes latérales munies de moyens de fixation (3) de chacune des 2 petites couettes et solidari- sation par l'intermédiaire desdits moyens de fixation (3) disposés sur lesdites bandes latérales. Sur cette figure, les moyens de fixation sont des boutons pression.

[0025] La figure 3 représente la bande latérale com- portant des moyens de fixation. La bande est munie de 2 rangées de boutons pression. Une des rangées est constituée de boutons pression mâles (5) et l'autre ran- gée est constituée de boutons pression femelles (6).

[0026] Selon un mode de réalisation non représenté, les moyens de fixation (3) sont constitués 2 rangées d'éléments constitués par des boutons pression mâles ou femelles à chaque extrémité de la rangée et par plu- sieurs morceaux d'éléments de type crochets ou velours de rubans auto-agrippants (bande Velcro®).

[0027] Selon un autre mode de réalisation non repré- senté, les moyens de fixation (3) sont constitués par deux rubans auto-agrippant (bande Velcro®), de préférence discontinus.

[0028] Selon l'invention, la petite couette comporte une bande centrale de 90 cm de large et deux bandes latérales de 35 cm de large. Une des bandes latérales comprend 2 rangées de 4 boutons pression inversés.

[0029] En assemblant 2 de ces petites couettes, on obtient une grande couette comportant une bande cen- trale de 215 cm et deux bandes latérales de 35 cm de large.

[0030] La longueur des couettes est de préférence égale à 220 ou 240 cm.

Revendications

1. Couette comportant deux nappes de fibres (1, 2) et un tissu formant enveloppe (4),

- lesdites nappes étant de largeurs différentes,

superposées de manière à former une bande centrale double épaisseur de la largeur de la nappe la moins large (1) et deux bandes latéra- les simple épaisseur identiques et solidarisées par piquage,

- lesdites nappes piquées étant recouvertes d'un tissu formant enveloppe (4) qui est bordée sur tout son périmètre,

- l'une des 2 bandes latérales comportant des moyens de fixation (3),

caractérisée en ce que la bande centrale a une largeur égale à 90 cm, les bandes latérales simple épaisseur ont une largeur égale à 35 cm et les moyens de fixation (3) sont constitués de 2 rangées de boutons pression et/ou de rubans auto-agrip- pants (bandes Velcro®).

2. Couette selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** lorsque les moyens de fixation (3) sont cons- titués de 2 rangées de boutons pression, une des rangées est composée de boutons pression mâles (5) et l'autre rangée étant constituée de boutons pression femelles (6).

3. Couette selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** les boutons pression (3) sont fixés sur la couette en traversant la nappe de fibres (2) et l'en- veloppe (4).

4. Couette selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** est obtenue par piquage de 2 nappes d'une densité de 150 g/m².

5. Couette selon la revendication 4, **caractérisée en ce que** la bande centrale de 90 cm de large présente une densité de 300 g/m² et les bandes latérales de 35 cm de large présentent une densité de 150 g/m².

6. Couette constituée de 2 couettes selon l'une quel- conque des revendications précédentes, solidari- sées par superposition desdites bandes latérales comportant lesdits moyens de fixation (3).

7. Couette selon la revendication 6, **caractérisée en ce que** la bande centrale de 215 cm de large pré- sente une densité de 300 g/m² et les deux bandes latérales de 35 cm de large présentent une densité de 150 g/m².

8. Couette selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisée en ce qu'elle** présente une longueur de 220 cm ou 240 cm.

Patentansprüche

1. Zudecke mit zwei Schichten von Fasern (1, 2) und

einem Tuch, welches einen Bezug (4) bildet, wobei

- die Schichten unterschiedliche Breiten aufweisen und derart übereinandergelegt sind, dass sie einen zentralen Streifen mit doppelter Dicke auf der Breite der Schicht bilden, die weniger breit (1) ist, und zwei seitliche einfache Streifen mit identischer Dicke, und wobei die Schichten durch Vernähen aneinander befestigt sind,
- die vernähten Schichten mit einem Tuch bedeckt sind, welches den Bezug (4) bildet, der auf seinem gesamten Umfang gesäumt ist,
- einer der beiden seitlichen Streifen Befestigungsmittel (3) aufweist,

dadurch gekennzeichnet, dass der mittlere Streifen eine Breite von 90 cm aufweist und die seitlichen Streifen mit einfacher Dicke eine Breite von 35 cm aufweisen, und die Befestigungsmittel (3) aus zwei Reihen von Druckknöpfen und/oder Klettstreifen (Velcro®-Streifen) bestehen.

2. Zudecke nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass**, wenn die Befestigungsmittel (3) aus zwei Reihen von Druckknöpfen bestehen, eine der Reihen aus männlichen Druckknöpfen (5) und die andere Reihe aus weiblichen Druckknöpfen (6) gebildet ist.
3. Zudecke nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Druckknöpfe (3) auf der Zudecke befestigt sind unter Durchquerung der Faserschicht (2) und des Bezugs (4).
4. Zudecke nach einem der vorstehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie erhalten wird durch Vernähen von zwei Schichten mit einer Dichte von 150 g/m².
5. Zudecke nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** der zentrale 90 cm breite Streifen eine Dichte von 300 g/m² aufweist, und die 35 cm breiten seitlichen Streifen eine Dichte von 150 g/m² aufweisen.
6. Zudecke gebildet aus zwei Zudecken nach einem der vorstehenden Ansprüche, die aneinander befestigt sind durch Überlagerung der seitlichen Streifen, die die Befestigungsmittel (3) aufweisen.
7. Zudecke nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** der mittlere Streifen mit einer Breite von 215 cm eine Dichte von 300 g/m² aufweist, und die beiden seitlichen 35 cm breiten Streifen eine Dichte von 150 g/m² aufweisen.
8. Zudecke nach einem der vorstehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie eine Länge von

220 cm oder 240 cm aufweist.

Claims

1. Quilt comprising two fibre layers (1, 2) and a fabric forming an envelope (4),
 - said layers being of different widths, superposed so as to form a double-thickness central strip of the width of the narrowest layer (1) and two identical single-thickness side strips, and connected by stitching,
 - said stitched layers being covered by a fabric forming an envelope (4) which is edged over the entire periphery thereof,
 - one of the 2 side strips comprising fixing means (3),**characterised in that** the central strip has a width equal to 90 cm, the single-thickness side strips have a width equal to 35 cm and the fixing means (3) are formed of 2 rows of snap fasteners and/or hook and loop tapes (Velcro® strips).
2. Quilt according to claim 1, **characterised in that**, when the fixing means (3) are formed of 2 rows of snap fasteners, one of the rows is made up of male snap fasteners (5) and the other row being formed of female snap fasteners (6).
3. Quilt according to claim 2, **characterised in that** the snap fasteners (3) are fixed to the quilt through the layer (2) and the envelope (4).
4. Quilt according to any of the preceding claims, **characterised in that** it is obtained by stitching 2 layers of a density of 150 g/m².
5. Quilt according to claim 4, **characterised in that** the central strip of 90 cm in width has a density of 300 g/m² and the side strips of 35 cm in width have a density of 150 g/m².
6. Quilt formed of 2 quilts according to any of the preceding claims, connected by superposing said side strips comprising said fixing means (3).
7. Quilt according to claim 6, **characterised in that** the central strip of 215 cm in width has a density of 300 g/m² and the two side strips of 35 cm in width have a density of 150 g/m².
8. Quilt according to any of the preceding claims, **characterised in that** it is 220 cm or 240 cm in length.

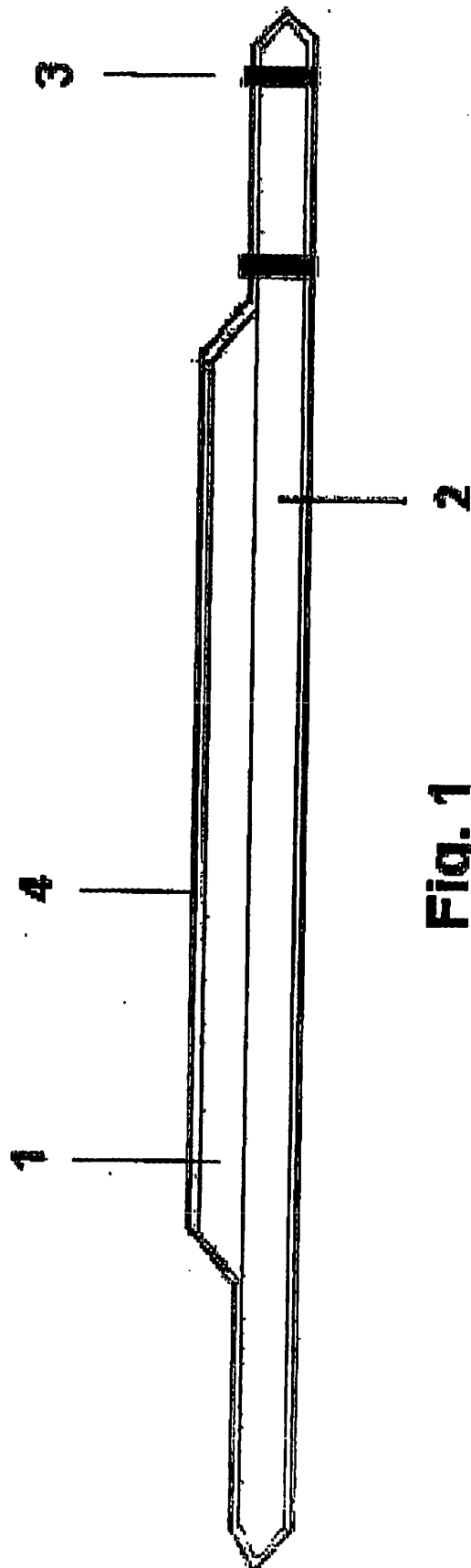


Fig. 1

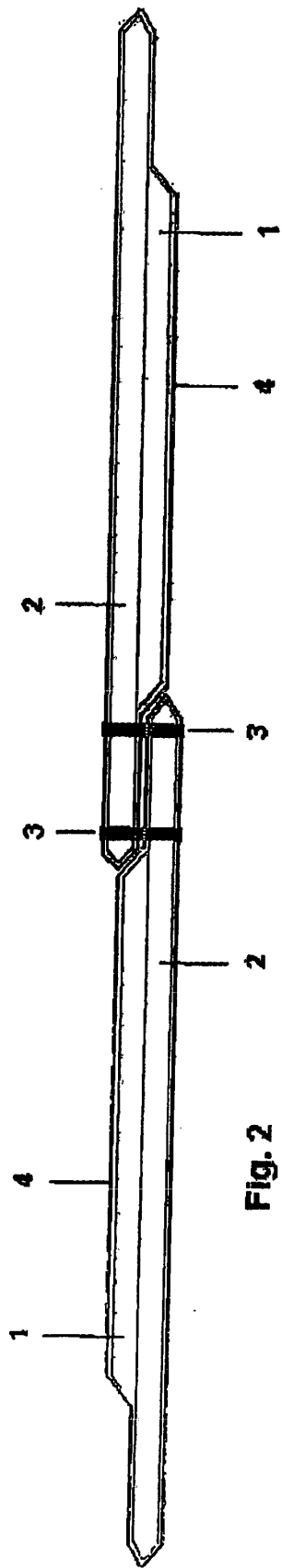
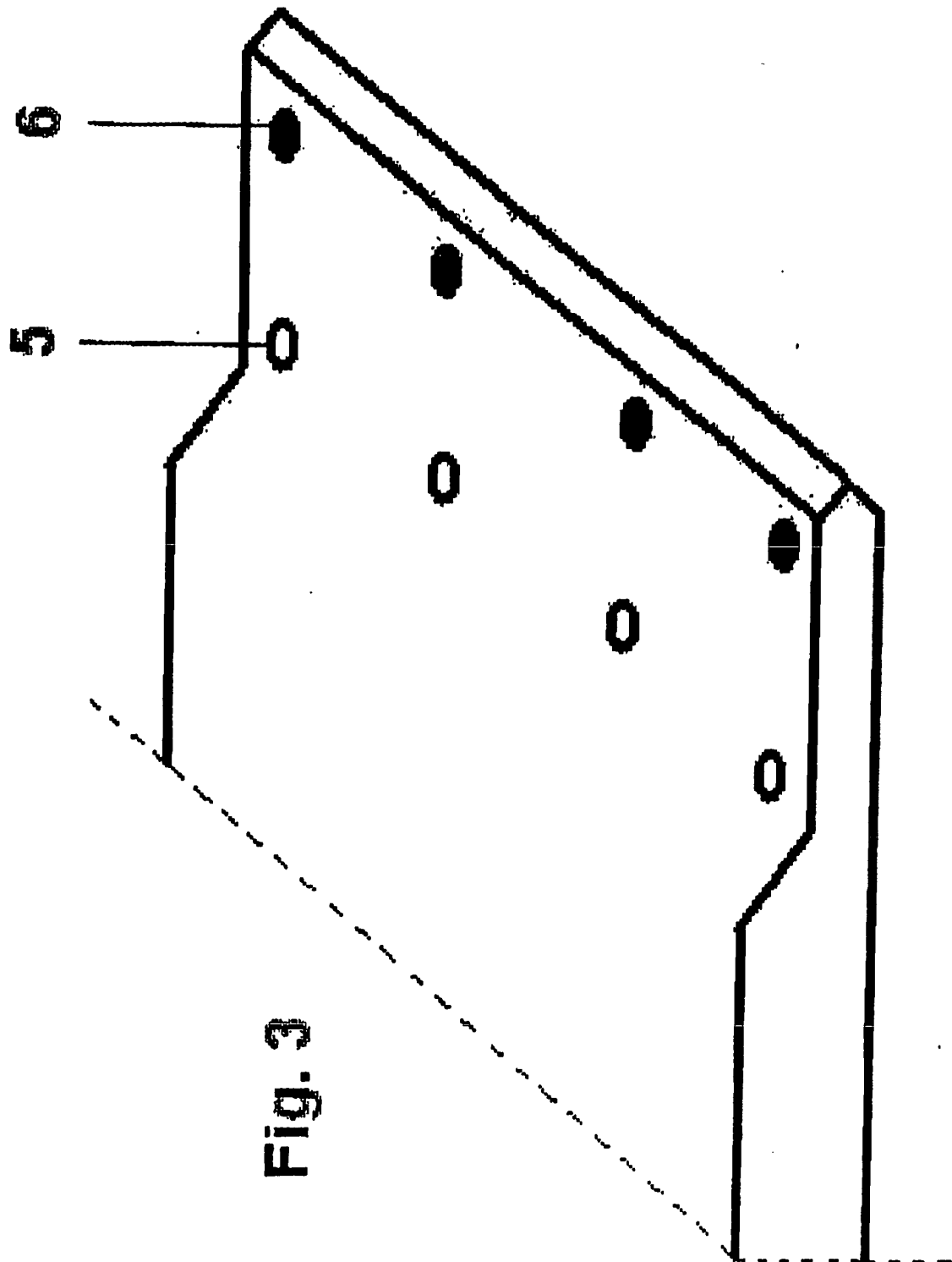


Fig. 2



RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2763820 [0004]
- GB 2282531 A [0005]
- GB 2312839 A [0006]
- GB 2304571 A [0006]
- WO 02091888 A [0006]
- DE 202004013444 [0006]
- FR 2647002 [0006]
- GB 2399009 A [0006]
- DE 20314489 U1 [0006]